

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS EXTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur des notions générales
relatives aux missions, compétences et moyens d'action
des collectivités territoriales
(Durée : 3h00 - Coef. 3)**

SUJET :

***Le Maire de la commune de X souhaite présenter lors de la prochaine réunion
du conseil municipal un dossier portant sur la formation des élus locaux.***

***Il vous demande de lui établir à ce sujet une note de synthèse claire et précise
au vu des documents suivants :***

DOCUMENT N° 1 : « La formation des élus locaux » - Extrait de « Tout savoir sur le statut
de l'élu local » - La Gazette des communes du 1^{er} juillet 2002 –
4 pages

DOCUMENT N° 2 : Le droit à la formation des élus municipaux – Site internet
www.cefel.org – 4 pages

DOCUMENT N° 3 : Le droit à la formation – Site internet www.aric.asso.fr – 2 pages

DOCUMENT N° 4 : Droit des élus locaux à la formation - Titre II - Section VIII de la loi
n° 92-108 du 03 février 1992 relative aux conditions d'exercice des
mandats locaux – 1 page

DOCUMENT N° 5 : Article L.1221-1 et articles R 1221-1 à R. 1221-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales – 2 pages

DOCUMENT N° 6 : Formation en début et en cours de mandat – Chapitre III, articles 73 à
77 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie
locale – 2 pages

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître
sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade, même fictifs, date ou heure, à la fin
de votre copie.

**De même, ne mentionnez pas le nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre
copie. Cela signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».**

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot

77350 LE MEE SUR SEINE

☎ (Standard) : 01.64.14.17.00

Serveur vocal : 08.92.68.17.14

E-mail : concours@cdg77.fr

Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

CONCOURS EXTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004

**Une composition sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes
économiques, sociaux et culturels du monde contemporain**

(Durée : 3h00 - Coef. 4)

SUJET :

Génération dorées, sacrifiées ? Les générations connaissent des destins bien différents. La génération des babyboomers aurait-elle accaparé les bienfaits de la croissance et du progrès tandis que ses enfants ne récolteraient que des fruits bien amers ? Qu'en pensez-vous ?

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS INTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

Des réponses à trois à cinq questions sur des sujets relatifs aux problèmes sociaux, économiques et culturels contemporains permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats

(Durée : 3h00 - Coef. 3)

*Vous développerez les réponses aux questions n° 1 et n° 2
et rédigerez une réponse courte de 15 à 20 lignes pour la question n° 3*

Question n°1 :

On entend souvent dire que « la France n'aime plus ses intellectuels ». Les métiers de l'enseignement, de la recherche, de la culture, semblent de plus en plus dévalorisés. Qu'en pensez-vous ?

Question n°2:

« Un journal n'a pas à suivre ses lecteurs, à leur complaire. S'il se veut à leur service, ce ne saurait être pour flatter leurs tendances naturelles. Il honore son public en refusant de céder aux engouements, à la mode du jour ! » Vous discuterez ces propos de Beuve Mery, fondateur du Monde.

Question n°3 :

Comment recevez-vous la pensée de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) : « On a tout avec l'argent hormis des mœurs et des citoyens. »

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS INTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note administrative à partir d'un dossier portant sur l'un des domaines
proposés, au choix du candidat lors de son inscription :**

**Les finances, les budgets et l'intervention économique
des collectivités territoriales**

(Durée : 3h00 - Coef. 4)

SUJET :

Au sein d'une communauté d'agglomération récemment créée, vous êtes affecté(e) à la direction du développement économique.

Le Directeur Général des Services vous charge de rédiger une note synthétique à l'intention des élus communautaires faisant un large point sur les divers moyens dont disposent les collectivités territoriales pour favoriser le développement économique de leur territoire, ainsi que sur les sujétions liées à leur mise en œuvre.

- DOCUMENT N° 1 :** Extrait du Code Général des Collectivités Territoriales – Articles L1511-1 à L1511-5 – 1 page
- DOCUMENT N° 2 :** « Les interventions économiques des collectivités locales en 2001 » - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – 5 pages
- DOCUMENT N° 3 :** « Le renouveau du régime juridique des aides directes des collectivités locales » - Intercommunalités n°66 – Mars 2003 – 1 page
- DOCUMENT N° 4 :** « Aides économiques : des politiques d'intervention à bout de souffle » - La Gazette des Communes du 2 février 2004 – 4 pages
- DOCUMENT N° 5 :** « L'Aisne met en place un bureau virtuel du créateur d'entreprise » - La Gazette des Communes du 9 juin 2003 – 1 page
- DOCUMENT N° 6 :** « L'Auvergne participe au premier fonds d'investissement de proximité » - La Gazette des Communes du 22 septembre 2003 – 1 page
- DOCUMENT N° 7 :** « Strasbourg : les subventions publiques à Ryanair annulées » - La Gazette des Communes du 11 août 2003 – 1 page
- DOCUMENT N° 8 :** « La réforme de la taxe professionnelle inquiète les élus de toutes étiquettes » - Le Monde du 9 janvier 2004 – 2 pages

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade, même fictifs, date ou heure, à la fin de votre copie. De même, ne mentionnez pas le nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre copie. Cela signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS INTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note administrative à partir d'un dossier portant sur l'un des domaines
proposés, au choix du candidat lors de son inscription :**

L'action sociale des collectivités territoriales
(Durée : 3h00 - Coef. 4)

SUJET :

***Vous êtes rédacteur au sein d'un service départemental chargé de l'insertion.
Votre chef de service vous demande de réaliser une note définissant le rôle du
département dans le cadre du contrat insertion-revenu minimum d'activité
(CI-RMA).***

DOCUMENT N° 1 : « Le contrat insertion-revenu minimum d'activité » - Actualités
Sociales Hebdomadaires n°2343 du 23 janvier 2004 – 7 pages

DOCUMENT N° 2 : « Le contrat insertion-revenu minimum d'activité » (suite) - Actualités
Sociales Hebdomadaires n°2345 du 6 février 2004 – 4 pages

DOCUMENT N° 3 : « A l'Assemblée, François Fillon refuse de faire du revenu minimum
d'activité un salaire » - Le Monde du 24 novembre 2003 – 1 page

DOCUMENT N° 4 : « Adoption définitive de la loi décentralisant le RMI et créant le RMA »
Actualités Sociales Hebdomadaires n°2338 du 19 décembre 2003 -
2 pages

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif
ne doit apparaître sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade,
même fictifs, date ou heure, à la fin de votre copie. De même, ne mentionnez pas le
nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre copie. Cela
signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS INTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note administrative à partir d'un dossier portant sur l'un des domaines
proposés, au choix du candidat lors de son inscription :**

Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales
(Durée : 3h00 - Coef. 4)

SUJET :

Le Directeur Général des Services vous demande d'établir une note administrative présentant les différents régimes qui pourraient s'appliquer à un majeur qui se trouve dans une situation qui nécessite une protection particulière.

DOCUMENT N° 1 : Articles 488 à 514 du Code civil – 11 pages

DOCUMENT N° 2 : « L'arnaque aux tutelles : un filon pour les banques » - L'Humanité du 22 mars 2000 – 3 pages

DOCUMENT N° 3 : Proposition de loi organique de Monsieur Jacques PELLETIER relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle - 1999 – 5 pages

DOCUMENT N° 4 : Extrait de l'instruction générale relative à l'état civil – Titre III, Chapitre IV, Section 1 – 1 page

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade, même fictifs, date ou heure, à la fin de votre copie. De même, ne mentionnez pas le nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre copie. Cela signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS INTERNE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note administrative à partir d'un dossier portant sur l'un des domaines
proposés, au choix du candidat lors de son inscription :**

Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales

(Durée : 3h00 - Coef. 4)

SUJET :

Le Maire de votre commune vous demande de rédiger à son attention une note administrative relative à la réforme des retraites dans le secteur public dans laquelle vous exposerez les enjeux de cette réforme et les nouvelles dispositions réglementaires.

DOCUMENT N° 1 : « Le niveau des retraites des fonctionnaires territoriaux » - La Gazette des Communes du 3 février 2003 – 4 pages

DOCUMENT N° 2 : « Les retraites à l'épreuve du choc démographique » - La Gazette des Communes du 27 janvier 2003 – 3 pages

DOCUMENT N° 3 : « Retraites : les DRH pointent une mise en œuvre difficile de la réforme » - La Gazette des Communes du 12 janvier 2004 – 4 pages

DOCUMENT N° 4 : « Retraites : les décrets d'application sont parus » - La Gazette des Communes du 12 janvier 2004 – 7 pages

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade, même fictifs, date ou heure, à la fin de votre copie. De même, ne mentionnez pas le nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre copie. Cela signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS DE TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

Des réponses à trois à cinq questions sur l'un des domaines proposés, au choix du candidat lors de son inscription :

Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales

(Durée : 3h00 - Coef. 3)

*Vous développerez les réponses aux questions n° 1 et n° 2
et rédigerez une réponse courte de 15 à 20 lignes pour la question n° 3*

Question n°1 :

En quoi l'intercommunalité apporte-t-elle une réponse aux disparités de ressources entre communes membres ?

Question n°2 :

La réforme de la fiscalité locale.

Question n°3 :

Emprunt et fiscalité sont classiquement deux des principales variables d'ajustement des budgets locaux. Quels sont selon vous les éléments prépondérants de ces arbitrages budgétaires ?

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS DE TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Des réponses à trois à cinq questions sur l'un des domaines proposés, au
choix du candidat lors de son inscription :**

L'action sociale des collectivités territoriales

(Durée : 3h00 - Coef. 3)

*Vous développerez les réponses aux questions n° 1 et n° 2
et rédigerez une réponse courte de 15 à 20 lignes pour la question n° 3*

Question n°1 :

Le CCAS est-il toujours un établissement public pertinent ?

Question n°2 :

***Dans le cadre de la réforme du RMI un transfert de compétences se réalise.
Qu'en savez-vous ?***

Question n°3 :

Le rôle de la mission locale.

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS DE TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Des réponses à trois à cinq questions sur l'un des domaines proposés, au
choix du candidat lors de son inscription :**

Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

(Durée : 3h00 - Coef. 3)

*Vous développerez les réponses aux questions n° 1 et n° 2
et rédigerez une réponse courte de 15 à 20 lignes pour la question n° 3*

Question n°1 :

Le mariage : conditions de fond et conditions de forme

Question n°2 :

Quels sont les éléments d'identification de la personne physique ?

Question n°3 :

Quels sont les principaux actes de l'état civil ?

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS DE TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

Des réponses à trois à cinq questions sur l'un des domaines proposés, au choix du candidat lors de son inscription :

Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales

(Durée : 3h00 - Coef. 3)

*Vous développerez les réponses aux questions n° 1 et n° 2
et rédigerez une réponse courte de 15 à 20 lignes pour la question n° 3*

Question n°1 :

Décentralisation et déconcentration.

Question n°2 :

Les compétences du Maire.

Question n°3 :

L'élection et la durée du mandat des assemblées territoriales et de leur exécutif.

**CENTRE DE GESTION
de Seine-et-Marne**

335, rue du Bois Guyot
77350 LE MEE SUR SEINE
☎ (Standard) : 01.64.14.17.00
Serveur vocal : 08.92.68.17.14
E-mail : concours@cdg77.fr
Site Internet : <http://www.cdg77.fr>

Mercredi 15 septembre 2004

**CONCOURS DE TROISIEME VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL 2004**

**Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur des notions générales
relatives aux missions, compétences et moyens d'action
des collectivités territoriales
(Durée : 3h00 - Coef. 4)**

SUJET :

Le Maire de la commune de X vous demande de lui préparer une note de synthèse sur les dispositions portant sur le droit de préemption urbain.

DOCUMENT N° 1 : Extraits du Code de l'urbanisme – 8 pages

DOCUMENT N° 2 : « Le droit de préemption urbain » – La Gazette des Communes du 8 décembre 2003 – 7 pages

DOCUMENT N° 3 : « Peut-on vendre un immeuble frappé du droit de préemption urbain ? » – Site internet service-public.fr – 1 page

DOCUMENT N° 4 : Article L 5216-5 – Chapitre 6 – Titre 1 – Livre 2 – Section 4 du Code général des collectivités territoriales – 1 page

DOCUMENT N° 5 : Article 64 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains – 1 page

N.B. : Afin de préserver l'anonymat des copies, il est rappelé qu'aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie. Il est interdit d'apposer toute signature ou nom, grade, même fictifs, date ou heure, à la fin de votre copie.

De même, ne mentionnez pas le nom d'une collectivité territoriale existante ou fictive en entête de votre copie. Cela signifie qu'il n'est pas permis de remplir le timbre « collectivité ».